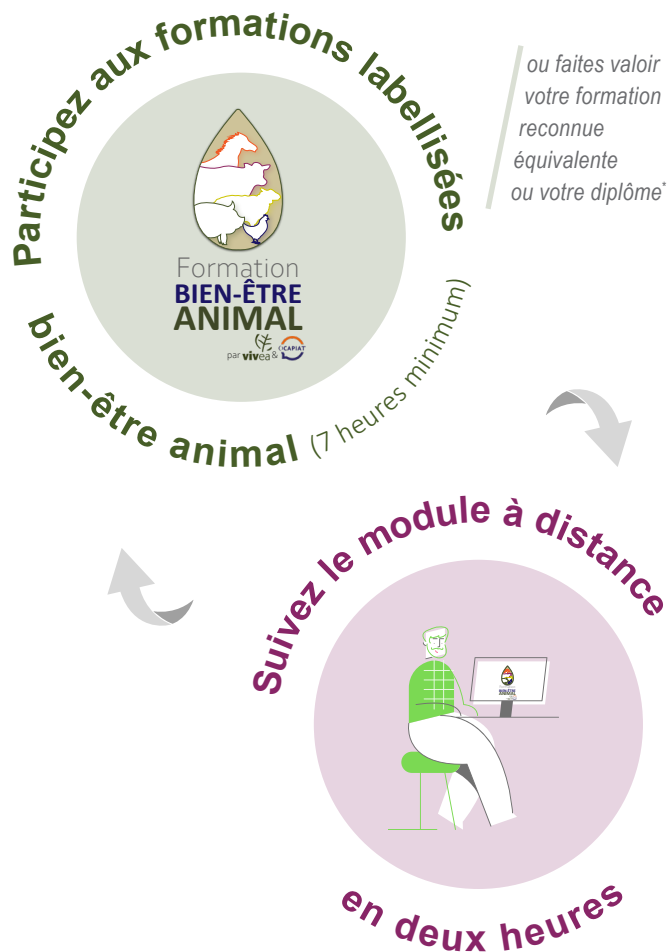


UN PARCOURS DE FORMATION OBLIGATOIRE EN DEUX ÉTAPES

LES FORMATIONS LABELLISÉES BIEN-ÊTRE ANIMAL

LE MODULE DE FORMATION À DISTANCE EN DEUX HEURES



Formez-vous avec des professionnels
de la formation habilités qui répondront
à vos besoins spécifiques.

- APPROCHE GLOBALE
DU BIEN-ÊTRE ANIMAL
- OBSERVATION DES ANIMAUX
- AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS

Approfondissez vos connaissances
sur les fondamentaux du bien-être animal.

Ce module est gratuit et conçu par VIVEA, fonds
d'assurance formation des entrepreneurs du vivant,
OCAPIAT, opérateur de compétences et le Ministère
de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE

www.formation-referent-bien-etre-animal.fr

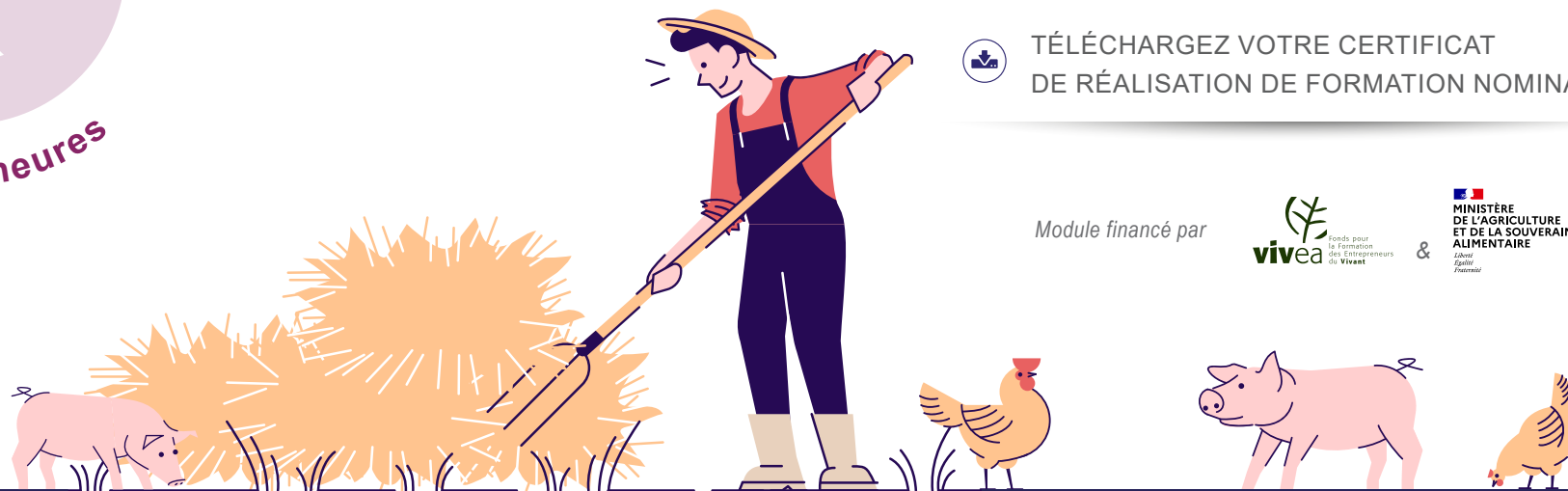
CRÉEZ VOTRE COMPTE

Les informations saisies serviront à délivrer votre certificat
de réalisation de formation nominatif à la fin du parcours.

SUIVEZ L'INTÉGRALITÉ DU MODULE

TÉLÉCHARGEZ VOTRE CERTIFICAT
DE RÉALISATION DE FORMATION NOMINATIF

Un certificat de réalisation vous
sera délivré à l'issue de chacune
des étapes du parcours de formation.
Ils sont à conserver par vos soins et vous
seront demandés en cas de contrôle.



Module financé par



VIVEA, fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant,
OCAPIAT, opérateur de compétences des salariés agricole,
et le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
sont associés pour développer et financer les formations portant sur le bien-être animal à destination des référents désignés dans les élevages de porcs et/ou de volailles.

Un parcours de formation en deux étapes vous permet de répondre à vos besoins en approfondissant vos connaissances sur les fondamentaux du bien-être animal.

CONTACTEZ-NOUS

Je suis chef(fe) d'entreprise agricole



www.vivea.fr | 01 56 33 29 00

Je suis salarié(e)



www.ocapiat.fr | 01 70 38 38 38

POUR EN SAVOIR PLUS



www.agriculture.gouv.fr



RÉFÉRENTS BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE PORCS ET/OU DE VOLAILLES

